

Communiqué de presse

26 novembre

L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire lance le déploiement du nouveau Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé afin de faciliter l'installation et l'exercice des professionnels (PAPS)

La nouvelle version des portails d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS) offre un bouquet de services totalement revu et enrichi : plus d'informations pratiques, plus de professions ciblées, le recours à un interlocuteur direct, des contacts de proximité...

Toutes les clés pour se former, s'installer et exercer en Pays de la Loire

Formations, lieux de stage, aides à l'installation, structures et conditions d'exercice, démographie médicale, besoins et offre de santé en (Pays de la Loire) : le PAPS oriente sur les aides ou services proposés par les partenaires de l'ARS (assurance maladie, ordres départementaux, unions régionales des professionnels, conseil régional et départemental, Universités....).

Une nouvelle version enrichie, plus de professions représentées

La nouvelle version offre désormais des informations sur 9 professions : les chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes. Plus ergonomique, l'entrée se structure autour des 3 étapes clés du parcours professionnel : « Je me forme », « Je m'installe », « J'exerce ». Plus courts, plus concrets, les textes s'adaptent à la cible des étudiants et des internes, médicaux et paramédicaux, avec des questions-réponses, des cursus illustrés, des informations sur les différents modes d'exercice, des cartographies ...

Une mesure du Pacte Territoire Santé

La création et l'enrichissement des PAPS s'inscrivent dans le pacte territoire santé lancé en décembre 2012 et renforcé en novembre 2015 par Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Avec un enjeu crucial : accompagner sur la durée les professionnels de santé, les informer concrètement et faciliter leur installation dans les territoires fragiles afin de répondre aux besoins de santé et de réduire les inégalités d'accès aux soins.

Ce pacte s'articule autour de 3 axes :

- Changer la formation et faciliter l'installation des professionnels de santé ;
- Transformer les conditions d'exercice en particulier la coopération entre les professionnels ;
- Promouvoir des investissements spécifiques dans les territoires isolés.

Un interlocuteur direct en ARS Pays de la Loire

La nouvelle version des PAPS répond à une demande forte d'accéder aux données essentielles en quelques clics et la possibilité de contacter un interlocuteur privilégié et identifié, sur la base de coordonnées directes. Objectif : faciliter la mise en relation avec le référent installation de l'ARS, orienter les professionnels (en formation ou installés) vers le bon interlocuteur et valoriser les services également offerts par le réseau des partenaires de l'ARS.

Zoom sur une autre mesure : les maisons de santé

Un des engagements du pacte territoire santé lancé par Marisol Touraine en 2012, vise à développer le travail en équipe pluri professionnelle au sein de maison de santé.

Les Maisons de santé offrent un lieu de prise en charge globale et pluri professionnelle. Elles formalisent un projet de santé commun avec éventuellement un regroupement physique de certains professionnels de santé libéraux qui se coordonnent sur des activités de premier et second recours, pour améliorer la prise en charge des patients, notamment ceux atteints de pathologies chroniques.

Elles permettent de :

- Développer des actions de coordination entre professionnels de santé avec l'élaboration de protocoles (diabète, obésité, lombalgie, troubles du langage, de la mémoire ou encore de la marche chez l'enfant...), des réunions de concertation pluri professionnelles pour faire travailler l'ensemble des professionnels entre eux et des actions de prévention se traduisant par des dépistages (cancers, santé mentale, addictions...).
- Renforcer le niveau d'offre de soins tout en facilitant l'exercice des professionnels de santé et leur intégration dans les démarches de parcours de soins.
- Rendre les territoires plus attractifs en vue de l'installation de jeunes professionnels, évitant ainsi les déserts médicaux.

Depuis la création de l'agence, 54 maisons de santé ont été déployées sur l'ensemble de la région, principalement en zone rurale. 70 % des maisons de santé en fonctionnement bénéficient de rémunération de coordination soit dans le cadre des nouveaux modes de rémunération prévus par le règlement arbitral publié au Jo en février 2015 soit par le biais du fond d'intervention régional dans le cadre d'un contrat avec l'ARS.

Près de 30 projets sont aujourd'hui accompagnés par l'ARS.

NOUVEAU

Dans le cadre du plan de communication régional en faveur de l'installation des jeunes professionnels, des vidéos ont été réalisées pour présenter des maisons de santé en fonctionnement à travers des témoignages de professionnels de santé sur les atouts de ces nouveaux modes d'exercices. C'est le cas notamment pour celle de Sillé le Guillaume en Sarthe. L'ensemble de ces vidéos est accessible sur le site de la PAPS : www.paysdelaloire.paps.sante.fr

Quelques avancées significatives du pacte en région :

- ✓ Création d'un référent installation
ARS : ars-pdl-refinstallation@ars.sante.fr
02 49 10 42 52
- ✓ Des stages en médecine générale pour 100% des étudiants dans la subdivision d'Angers et plus de 80% pour la subdivision de Nantes
- ✓ 56 contrats d'engagements de service public (CESP) qui se sont concrétisés par 4 installations en Vendée, Sarthe et Mayenne en 2015
- ✓ 18 contrats praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG) en 2015
- ✓ Un guichet unique d'installation CPAM-URSSAF
- ✓ Un accès aux soins urgent amélioré pour 140 000 ligériens
- ✓ Trois fois plus de maisons de santé qu'en 2012
- ✓ Le développement de la télémédecine (expérimentation de financement des actes...)
- ✓ Travail en équipe
ophtalmologistes/orthoptistes : 34 professionnels ont adhéré à un protocole de correction optique qui a permis une prise en charge accélérée pour + de 3000 patients